QUESTION UIT-R 231/7

SETS (active) et Service de recherche spatiale (active)
au‑dessus de 100 GHz

(2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il apparaît nécessaire d'exploiter les détecteurs actifs spatioportés du service d'exploration de la Terre et du service de recherche spatiale dans des bandes de fréquences au‑dessus de 100 GHz;

*b)* que ces instruments permettraient:

– de profiler les nuages sur deux fréquences avec une précision et une sensibilité excellentes pour des applications de météorologie et de climatologie;

– de procéder à des mesures altimétriques par radar présentant une résolution horizontale élevée pour diverses applications: cartographie, géologie, océanographie, etc.;

*c)* que les nouveaux progrès techniques permettront d'envisager des mesures actives au‑dessus de 100 GHz, de sorte que les instruments correspondants devraient être mis au point dans un avenir proche;

*d)* que le SETS (active) et le SRS (active) n'ont actuellement aucune attribution au-dessus de 100 GHz, alors que ces services feraient probablement partie des premiers services actifs exploitables à ces fréquences élevées,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les caractéristiques techniques et opérationnelles et les spécifications de fonctionnement des détecteurs actifs spatioportés?

2 Quelles sont les bandes de fréquences qui conviennent le mieux à l'exploitation de ces instruments, compte tenu également des scénarios de partage envisageables?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2